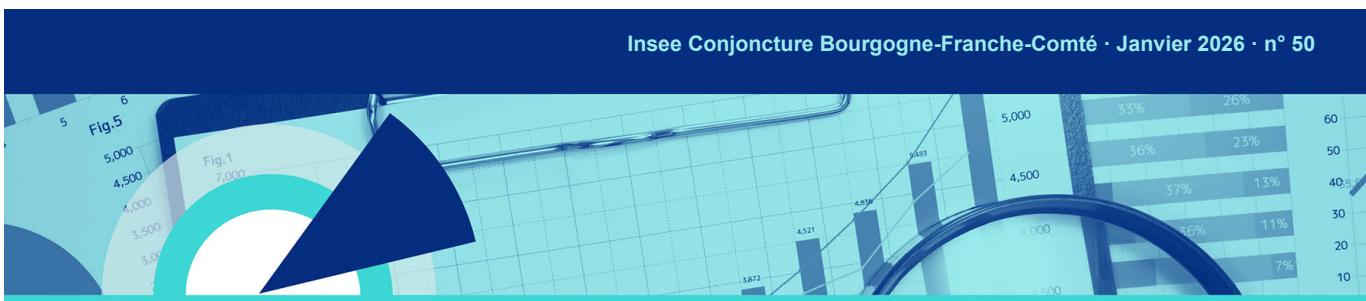


Note de conjoncture régionale - 3^e trimestre 2025



Malgré les incertitudes politiques, la France présente actuellement une croissance modérée. Néanmoins, en Bourgogne-Franche-Comté, la timide amélioration de l'activité économique au printemps ne se confirme pas au troisième trimestre 2025. Quel que soit le secteur d'activité, l'emploi salarié est stable ou en baisse. L'intérim et la construction perdent à nouveau des effectifs. L'emploi dans l'industrie continue de s'éroder. Le taux de chômage augmente sur un an. Toutefois le recours des entreprises à l'activité partielle est moins fréquent et les impayés de cotisations Urssaf sont à un niveau bas.

Croissance sans emploi de l'économie française

Au troisième trimestre 2025, la France a rejoint la dynamique de reprise observée en Europe, avec une croissance de +0,5 % cet été, permise par la soudaine levée des contraintes d'offre dans l'aéronautique. D'ici la fin d'année, l'activité ralentirait un peu (+0,2 %). Pour 2025, la croissance française atteindrait ainsi +0,9 %. En 2026, elle se stabilisera au premier semestre à +0,3 % par trimestre.

Toutefois, cette légère embellie conjoncturelle ne se traduirait pas par une amélioration de l'emploi. Le nombre d'alternants poursuivrait sa baisse entamée cet été. À la mi-2026, l'emploi salarié serait stable sur un an, et l'emploi total n'augmenterait que du fait des non-salariés. Le taux de chômage s'élèverait à 7,8 %.

Au 3^e trimestre 2025, l'emploi salarié continue de baisser en Bourgogne-Franche-Comté

Le regain de croissance de l'été 2025 ne se retrouve pas en Bourgogne-Franche-Comté. Au troisième trimestre 2025, l'activité économique de la région, mesurée par les heures rémunérées, se replie dans quasiment tous les secteurs. Elle se situe ainsi légèrement en dessous de son niveau d'un an auparavant (-0,5 %). Avec 989 400 emplois fin septembre 2025, les effectifs salariés diminuent de nouveau dans la région (-0,3 %) après le léger rebond du trimestre précédent (**figure 1**). Au niveau national, l'emploi est quasi stable depuis 2024. Mais les perspectives de recrutement des entreprises se sont dégradées pendant l'été, et demeurent inférieures à leur moyenne de longue période.

Figure 1 – Évolutions de l'emploi salarié et du taux de chômage par département au 3^e trimestre 2025

Département	Emploi salarié			Taux de chômage		
	Effectifs	Évolution (en %)		Taux (en %)	Évolution (en pt)	
		T3/T2	annuelle		T3/T2	annuelle
Côte-d'Or	223 500	-0,5	-0,9	6,0	+0,1	+0,2
Doubs	197 200	-0,2	-0,9	7,5	0,0	+0,5
Jura	87 400	-0,1	-0,4	5,6	0,0	+0,2
Nièvre	63 900	-0,3	-0,9	7,1	+0,1	+0,3
Haute-Saône	68 400	-0,1	-0,7	6,9	0,0	+0,3
Saône-et-Loire	191 500	-0,2	-1,3	6,8	+0,1	+0,2
Yonne	109 500	-0,3	-0,2	7,6	+0,2	+0,3
Territoire de Belfort	48 200	-0,5	-1,6	9,3	+0,1	+0,3
Bourgogne-Franche-Comté	989 400	-0,3	-0,9	6,9	+0,1	+0,3
France hors Mayotte	27 107 300	0,0	-0,2	7,7	+0,1	+0,3

Note : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Sources : Insee, taux de chômage localisés, estimations d'emploi ; Urssaf-Caisse nationale, Dares, Insee, estimations trimestrielles.

L'emploi dans le secteur privé diminue de nouveau dans la région comme au niveau national, avec respectivement -0,4 % et -0,3 %. Il est au mieux stable ou en baisse quel que soit le secteur d'activité. L'ampleur de ce repli s'explique en partie par la baisse en trompe-l'œil de l'emploi dans l'agriculture. En effet le calendrier des vendanges, particulièrement précoces en 2025, a entraîné un nombre inhabituellement faible d'emplois dans le secteur à la fin septembre. Dans le secteur public, l'emploi est stable alors qu'il continue de progresser en France.

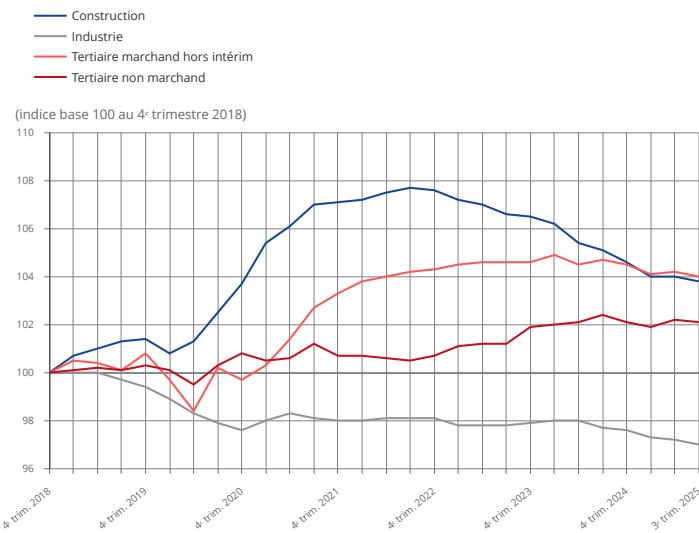
Dans ce contexte, presque tous les départements perdent des effectifs ce trimestre. Le Jura et la Haute-Saône sont les seuls à s'approcher d'une quasi-stabilité de leur emploi (-0,1%). La Côte-d'Or enregistre un net repli de son emploi dans l'intérim (-7,4 %) et la construction (-1,0 %), en plus du recul dans l'agriculture. En effet, les départements viticoles comme la Côte-d'Or mais aussi la Saône-et-Loire sont particulièrement touchés par l'évolution de l'emploi agricole.

L'intérim et la construction perdent à nouveau des effectifs

L'embellie observée dans l'intérim et la construction au deuxième trimestre ne se confirme pas au troisième trimestre [Figure complémentaire 1; **données**]. Ces deux secteurs perdent à nouveau des effectifs. L'intérim enregistre une baisse plus marquée (-1,9 %) que dans la construction (-0,2 %). Les effectifs intérimaires se replient dans tous les secteurs à l'exception du commerce et de la fabrication de biens d'équipements. Dans le bâtiment, les entrepreneurs sont moins optimistes sur leurs perspectives d'activité qu'au printemps. L'emploi dans les activités immobilières continue de diminuer ce trimestre (-0,9 %) et n'a jamais été aussi bas depuis plus de 20 ans. Néanmoins, quelques signaux permettent d'envisager une amélioration dans les prochains trimestres : le nombre de logements mis en chantier progresse pour la première fois depuis plus d'un an, quand le nombre de permis de construire reste bien supérieur à celui de 2023 et 2024.

Entre légères baisses les trimestres précédents et quasi stabilité ce trimestre (- 0,1 %), l'emploi dans l'industrie continue de s'éroder lentement (**figure 2**). Il demeure ainsi à un niveau particulièrement bas. La baisse continue de l'activité dans l'industrie automobile, très présente dans la région, pèse sur l'emploi dans la fabrication de matériels de transport. Le secteur perd plus de 600 emplois au troisième trimestre (-0,8 %). L'industrie agro-alimentaire est le seul secteur industriel à gagner nettement des emplois (+0,6 %). Au niveau national, l'emploi dans l'industrie se replie aussi mais depuis moins longtemps que dans la région, et reste au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Figure 2 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Bourgogne-Franche-Comté



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total hors intérim.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Par ailleurs, l'emploi dans le commerce est stable cet été, après trois trimestres de diminution. Le secteur profite d'une hausse de la consommation des ménages en biens hors alimentation et d'une légère diminution du taux d'épargne.

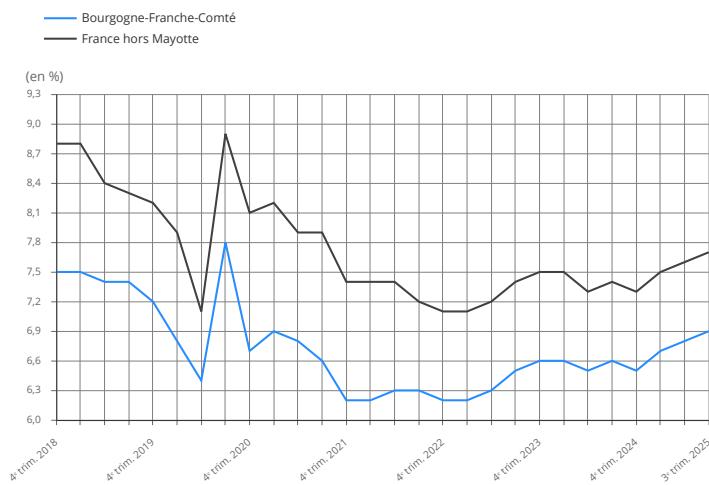
Les services marchands hors intérim perdent des effectifs. Seuls l'hébergement-restauration, les services financiers et les services aux entreprises sont stables. L'emploi dans les services non marchands ne progresse pas en Bourgogne-Franche-Comté alors qu'il reste en hausse en France. Le net repli des effectifs dans l'administration publique (-0,6 %) et dans l'hébergement médico-social (-0,4 %) contrebalance la hausse dans l'enseignement (+0,9 %).

Le taux de chômage augmente sur un an

Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à 6,9 % de la population active en Bourgogne-Franche-Comté, contre 7,7 % en France (**figure 3**). Il est quasi stable dans la région par rapport au trimestre précédent (+0,1 point) mais en hausse sur un an (+0,3 point).

Le chômage évolue peu ce trimestre dans la quasi-totalité des départements de la région (**figure 1**). Seule l'Yonne enregistre une légère augmentation de son taux de chômage (+0,2 point) ce trimestre. Sur un an, la hausse est particulièrement sensible dans le Doubs (+0,5 point). Ce département cumule des difficultés dans l'industrie automobile et un moindre dynamisme du travail frontalier. Dans ces deux départements, le taux de chômage est proche du niveau national. Le Territoire de Belfort demeure le seul département à enregistrer un taux supérieur (9,3 %).

Figure 3 – Taux de chômage



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisé.

Plus localement, la moitié des zones d'emploi de la région ont un taux de chômage en hausse sur un an, et les autres sont stables. La zone d'emploi de Montbéliard enregistre la plus forte progression annuelle (+1,0 point). Elle a également le taux de chômage le plus élevé de la région (11,3 %). À l'inverse, la zone d'emploi de Beaune demeure la moins exposée de la région avec un taux de chômage de 4,3 %, stable sur un an.

Parallèlement à la baisse de l'emploi et à la hausse du chômage, les défaillances et les plans de sauvegarde de l'emploi progressent. Au troisième trimestre 2025, environ 500 procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire directe) ont été ouvertes dans la région durant l'été. Le nombre de défaillances d'entreprises progresse de 7,0 % en un an, le niveau du troisième trimestre 2024 étant particulièrement bas. Le nombre d'emplois menacés progresse également : près de 1 500 salariés travaillent dans une entreprise faisant l'objet d'une procédure collective, soit +3,4 % sur un an. Par ailleurs, les ruptures de contrat de travail envisagées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) augmentent nettement entre janvier et septembre 2025 par rapport à cette même période en 2024 : 50 PSE (+38,9 % en un an) avec près de 2 000 ruptures de contrat envisagées (+28,9 % en un an). Le commerce et l'industrie représentent sept PSE sur dix et neuf ruptures de contrat envisagées sur dix.

Certains signaux toutefois positifs pour les entreprises

Au troisième trimestre 2025, les autorisations d'activité partielle se replient plus fortement dans la région qu'au cours des trimestres précédents. Elles diminuent en particulier dans l'industrie et le commerce. Ce dispositif permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises doit leur permettre de redémarrer plus rapidement leur activité le moment venu.

De même, fin septembre 2025, les taux d'impayés de cotisations Urssaf restent relativement bas, témoignant d'une bonne situation financière des entreprises. Les impayés des entreprises privées implantées en Bourgogne-Franche-Comté atteignent 55,92 millions d'euros. Rapportés aux cotisations dues, le taux d'impayés s'établit à 0,8 % pour l'exercice 2025. Ce niveau, stable par rapport à la même période l'an dernier, demeure inférieur au taux national (1,1 %). Ce taux global masque des disparités sectorielles. Les secteurs de la construction et de l'hôtellerie-restauration affichent traditionnellement des taux plus élevés, respectivement 1,9 % et 2,1 %, toutefois en légère baisse par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le commerce et l'industrie présentent des taux faibles proches de 0,7 % fin septembre 2025, en légère hausse. Enfin, les services, qui concentrent la majorité des cotisations attendues, enregistrent le taux le plus bas et en recul : 0,6 %.

Publication rédigée par : Bénédicte Piffaut (Insee), Émilie Vivas (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), Jeanne-Clemence Andrey (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne), Isabelle Wehr (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Franche-Comté)

En partenariat avec :

En partenariat avec :
- la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

- l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne



- l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Franche-Comté



Sources

- Déclaration Sociale Nominative (DSN) [↗](#) ;
- Estimations d'emploi ;
- Taux de chômage localisé(s) ;
- Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par France Travail [↗](#) ;
- SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises) ;
- Créations d'entreprises ;
- Défaillances d'entreprises ;
- Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

Définitions

Heures rémunérées :

Les heures rémunérées couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés. Les périodes de chômage partiel indemnisées par l'administration publique et non par l'employeur ne sont à ce titre pas comprises dans les heures rémunérées.

Emploi salarié :

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire :

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

L'intérim se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Le contrat ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice.

Secteur tertiaire / Tertiaire :

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Taux de chômage :

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT) :

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM / Demandes d'emploi en fin de mois :

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD :

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise :

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise :

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé :

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé :

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Revenu de solidarité active / RSA :

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le montant du revenu garanti varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge.

Remarque :

Le revenu de Solidarité active (RSA) se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API).

Le RSA est en vigueur depuis 2009 en métropole, depuis 2011 dans les départements et collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna où il n'est pas applicable) et depuis 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Prime d'activité :

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).

Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA-activité, mais présente cependant quelques spécificités, notamment pour les temps partiels (bonus modulable individuel).

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation :

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié :

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko) ;
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko).

Créations d'entreprises :

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko) ;
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko) ;
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko).

Nomenclature :

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008.](#)

Pour en savoir plus

- > (1) Retrouvez davantage de **données** associées à cette publication en téléchargement.
- > (2) Insee, « [Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié est stable dans la majorité des régions](#) », Informations Rapides n° 3, janvier 2026.
- > (3) Des **données sur la conjoncture** en Bourgogne-Franche-Comté.
- > (4) Au niveau national, « [Informations Rapides](#) » Insee-Acoss-Dares.
- > (5) Les [publications des Urssaf](#).
- > (6) [Open data Urssaf](#).
- > (7) Les [publications de la Dreets](#) Bourgogne-Franche-Comté.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Bourgogne-Franche-Comté - 5 voie Gisèle HALIMI - BP 11997 - 25020 Besançon
Direction de la publication : Christine Chambaz